

Forêt Communale de Chailluz - Projet de réalisation d'une surveillance à cheval du domaine forestier

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Compte tenu des divers problèmes rencontrés en forêt communale, notamment à Chailluz, nous avons intensifié les mesures tendant à limiter les effets d'une fréquentation préjudiciable à la forêt et à ses usagers venant y chercher calme et détente.

Afin de continuer dans cette voie, la Commission Environnement, le service Espaces Verts et l'ONF ont préparé un dossier de surveillance à cheval du domaine forestier de Chailluz. Cette surveillance aurait un impact important (notamment médiatique) sur la population en montrant la volonté de notre Conseil Municipal de voir respecter notre environnement. Les quelques rares expériences françaises -toutes positives- (à Strasbourg par exemple) ont poussé la commission à vous proposer ce dossier.

1/ Organisation de la surveillance

La surveillance ne se fera pas en continu, mais sous forme de tournées comme actuellement et par réorganisation interne à l'ONF des activités de surveillance actuelle.

Compte tenu des périodes de fréquentation intense, les tournées seraient effectuées du 15 avril au 15 octobre.

2/ Chevaux

Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de posséder des chevaux de selles bien dressés. Trois possibilités :

- location à un club hippique :

. coût 150 F jour / cheval soit 10 000 F / an (hors entretien)

- achat de 2 chevaux :

. investissement initial de 30 000 F amortissable sur 8 ans environ, soit 3 750 F / an (hors entretien)

- subvention «en nature» du service des Haras sous la forme d'une mise à disposition de 2 chevaux.

C'est cette dernière proposition qu'il vous est proposé de retenir.

3/ Entretien des chevaux

Pendant la période de surveillance 15 avril - 15 octobre entretien par le personnel ONF de Chailluz.

Pendant le reste de l'année, mise à disposition des chevaux d'un club hippique (ETRIER BISONTIN OU CENTRE OMNISPORT P. CROPPET).

Le club hippique se rémunérera pour l'entretien et l'hébergement des chevaux par utilisation de ceux-ci dans le cadre de ses activités.

4/ Investissement d'accueil

Pour permettre un fonctionnement normal, il y a lieu de construire à Chailluz un petit abri et une clôture de clairière.

5/ Formation

La formation du personnel de l'ONF est prévue au sein de l'ONF NANCY - forêt de la Haye, confronté au même problème.

Estimation et financement

Description - Estimation	Ville de Besançon		Office National des Forêts	Autres
	Régie Municipale	Budget Forêts 1991		
A - Investissement				
Construction abri-eau-clôture	50 000 F	30 000 F	20 000 F	
Harnachements chevaux	12 000 F		12 000 F	
Équipements cavaliers	4 000 F		4 000 F	
Formation cavaliers (heures travail et formation)	74 000 F		74 000 F	
Achat chevaux	30 000 F			Subv. nature des Haras
B - Fonctionnement				
Entretien des chevaux période de surveillance : 180 j.	32 000 F		32 000 F	
Entretien des chevaux autre période : 185 j.	33 000 F			Convention avec Club Hippique
Frais personnels liés à la surveillance			56 000 F	
Formation continue personnels surveillance et remplacement			20 000 F	
Totaux	30 000 F	64 000 F	154 000 F	65 000 F en nature par convent.
	94 000 F			

Sur proposition de la 9^{ème} Commission Environnement unanime, le Conseil Municipal est appelé :

- à adopter le projet de réalisation d'une surveillance à cheval du domaine forestier dans les conditions précitées,

- à assurer le financement de la part incombant à la Ville dans le cadre du budget des Forêts,

- à autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à passer avec l'Office National des Forêts, le Service Régional des Haras et un Club Hippique support (Etrier Bisontin ou Centre Omnisport P. CROPPET).

Mme BULTOT : Nous avons mené des opérations coup de poing deux années consécutives et augmenté les tournées de surveillance par l'ONF. Nous sommes également parvenus à un accord avec la Fédération de cyclo-tourisme pour instaurer des circuits VTT balisés. La surveillance à cheval aura, nous le pensons, un impact important notamment psychologique, je préfère psychologique à impact médiatique comme c'est écrit dans le rapport, sur la population. La Ville de Besançon sera à ma connaissance, la deuxième ville de France à tenter cette expérience, la première étant Strasbourg. Je précise que les agents de l'ONF recevront préalablement une formation à la maîtrise du cheval et à la communication pour éviter un aspect trop symboliquement répressif pour les piétons.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.